



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conséquences des ondes électromagnétiques sur les animaux d'élevage

Question écrite n° 252

Texte de la question

M. Hubert Brigand attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur les vives inquiétudes exprimées par des éleveurs de sa circonscription concernant les conséquences potentiellement négatives des ondes électromagnétiques sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage : accroissement du taux de mortalité, baisse tant qualitative que quantitative de la production de lait, gestations anormales, augmentation sensible de la nervosité des animaux. En effet, alors que depuis plus de 25 ans les pouvoirs publics sont régulièrement interpellés par des éleveurs confrontés à des difficultés attribuées à la proximité de lignes à haute tension, d'éoliennes ou d'antennes-relais, la question des champs électromagnétiques en élevage suscite craintes et débats en l'absence de données scientifiques probantes. Or une enquête réalisée en 2023 par le ministère de l'agriculture s'est penchée sur les troubles électromagnétiques constatés sur les élevages à moins de 2 km d'antennes et installations électriques. Les résultats de cette enquête sont impressionnants : en effet, ce sont 37 % des éleveurs allaitants et 53 % des éleveurs laitiers ayant répondu au questionnaire (1 015 contributions valides) qui déplorent des conséquences sur leurs troupeaux. Si la recherche peine encore à expliquer ces phénomènes, il n'en demeure pas moins que leurs impacts sont bien réels pour une majorité d'éleveurs laitiers. Or, faute de justifications scientifiques et à cours de solutions rationnelles, certains d'entre eux n'hésitent pas à faire appel à des intervenants alternatifs (géobiologie) et s'exposent ainsi à des dérives. La priorité doit être de protéger les élevages et d'assurer ainsi leur pérennité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment elle entend répondre concrètement et de façon urgente aux inquiétudes légitimes de ces éleveurs.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de l'agriculture sait les interrogations qui demeurent concernant les éventuels impacts sur les activités d'élevage des antennes téléphoniques, des installations électriques et des éoliennes. Une mission du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux a été mobilisée sur ce sujet en janvier 2023 pour qu'il soit procédé à une enquête auprès des éleveurs et à l'audition d'une centaine de personnes pouvant éclairer le sujet. Le rapport de cette mission a été publié sur le site internet du ministère en mai 2024. La ministre sera attentive à la prise en compte des recommandations de ce rapport dont le contenu démontre que les connaissances restent à étayer sur les effets pouvant être induits par ces différentes installations.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Brigand](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 252

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5087

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2024](#), page 6099